

**Interview de Pierre MIRABAUD, président du comité de concertation  
France très haut débit, publiée dans la Lettre hebdomadaire  
de l'ARCEP n° 142 (14 mars 2014)**

**Vous pilotez le comité de concertation France Très Haut Débit. En quoi cela consiste-t-il ? Quel est votre rôle ?**

Ce comité a été mis en place dans le cadre des investissements d'avenir au titre du FSN, le Fonds de la société numérique. Il a notamment pour objectif d'émettre des avis sur les projets des collectivités territoriales en matière de réseau très haut débit.

Sa deuxième mission est de discuter d'un certain nombre de sujets d'intérêt commun aux membres, puisque c'est un comité tripartite. Nous avons des représentants des collectivités territoriales, de la Fédération des télécommunications et des services de l'Etat. L'ARCEP assiste à nos séances et fait partie des membres invités.

Nous débattons ensemble à la fois de projets de réseaux, et notamment de demandes de subventions de la part des collectivités territoriales, mais aussi de ces sujets d'intérêts généraux, de façon à éclairer les choses, à pouvoir mieux comprendre ce que les différentes parties ont en tête et souhaitent faire.

**Quels sont les sujets, les questions qui reviennent le plus souvent dans le dialogue avec les collectivités territoriales ?**

Lorsque nous examinons un projet d'une collectivité territoriale, elle vient d'abord le présenter et nous nous échangeons ensuite avec ses représentants. Un certain nombre de questions reviennent très fréquemment. En tout cas, si elles ne sont pas suffisamment précises dans le dossier qui nous a été remonté, elles sont un sujet de débat.

Il y a un sujet récurrent qui porte sur l'échelle et la gouvernance du projet. L'échelle : nous voulons qu'elle soit départementale *a minima*, si possible avec plusieurs départements. C'est assez rare mais cela arrive. C'est un sujet à peu près réglé aujourd'hui. La gouvernance : il s'agit de nous assurer à la fois qu'il y a un pilotage suffisamment ferme des projets puisque ce sont de projets de long terme qui vont demander du temps, de l'argent, donc la nécessité d'avoir une direction ferme du projet, et en même temps qui associent bien les autres partenaires. C'est souvent le Conseil général qui est le maître d'ouvrage du projet, avant la création d'un éventuel syndicat mixte ouvert.

La question est : comment les collectivités territoriales, les communes et les établissements de coopération intercommunale sont-ils associés ? Ils sont parfois sollicités financièrement, ils sont parfois simplement associés sur la gouvernance, mais ils vont avoir un rôle à jouer, ne serait-ce que parce qu'il va y avoir des travaux de génie civil, que les communes et les EPCI sont très directement concernés par ces travaux de génie civil, qu'il va falloir mobiliser les habitants et les entreprises du territoire pour leur faire partager l'ambition du très haut débit ; ce lien entre le porteur de projet et les communes et les EPCI est donc indispensable. C'est un sujet que nous abordons de façon très fréquente avec nos interlocuteurs lors des séances du comité.

**Estimez-vous que les collectivités sont suffisamment structurées ?**

Plutôt, oui. Elles se sont équipées en interne, d'abord, de collaborateurs de bon niveau, qui suivent le sujet avec une vraie compétence, et elles ont toutes un assistant, un maître d'ouvrage pour les aider. Donc, globalement, les choses sont plutôt bien. On constate quelquefois qu'il faut reprendre ou faire évoluer des projets, mais c'est souvent en amont du comité. C'est notamment un des rôles de la mission Très Haut Débit de le faire.

Je voudrais revenir sur deux ou trois autres sujets très importants que nous abordons avec les collectivités. Il y en a un, c'est la bonne articulation, voire la très bonne articulation

nécessaire entre les différents réseaux. Sur un territoire, il va presque toujours y avoir un réseau privé, une zone privé (pratiquement tous les départements en ont un sauf Mayotte qui, je crois, doit faire exception) et un réseau public qui fait l'objet de l'examen par le comité. Parmi ces réseaux, il y a des réseaux préexistants, dont certains sont publics, il y a des réseaux publics dits « de première génération » qui existent, en général, sur une partie seulement du territoire, il y a le câble, qui est aussi très présent. Et tout ceci doit pouvoir travailler en bonne harmonie pour que l'investissement soit maximisé sans redondance. L'argent, qu'il soit public ou privé, est rare, donc il faut l'utiliser au mieux.

Nous sommes donc très attentifs à ce que cette articulation existe, qu'un vrai dialogue existe entre les différents responsables de ces réseaux, qu'ils comprennent bien les uns et les autres l'état actuel du réseau et les investissements qu'ils comptent faire, de façon à aboutir à un réseau le plus performant possible au moindre coût, et pour obtenir la satisfaction des clients finaux. C'est une question discutée sur chaque dossier, de façon vraiment très fréquente.

On constate que les choses avancent mais qu'il y a encore des marges de progression. Nous incitons beaucoup à ce que ces marges de progression soient utilisées. Il y a ensuite un certain délai entre l'examen par le comité et le lancement du projet, autrement dit du temps pour mieux formaliser cette articulation lorsqu'elle est nécessaire.

### **Abordez-vous également les questions liées à la montée en débit ?**

Oui. Alors d'abord parce que le nouveau cahier des charges le permet et prévoit des financements explicites de l'Etat au titre des investissements d'avenir à ce titre, et parce qu'il y a une demande forte ou très forte - tout dépend des territoires -, de la part des porteurs de projets, pour qu'il y ait un volet montée en débit. La fracture numérique existe aujourd'hui. L'objectif du plan est à la fois, avec le très haut débit, d'éviter la fracture numérique de dans dix ans, mais aussi d'amoindrir la fracture numérique d'aujourd'hui.

Les dossiers qui nous sont présentés comportent presque toujours aujourd'hui une montée en débit, d'importance inégale en fonction de la situation des territoires. Il y a des endroits où cette fracture aujourd'hui existe assez peu, d'autres où elle est plus forte. C'est un sujet que nous abordons systématiquement, notamment pour voir comment le plan proposé permet de réduire cette fracture aujourd'hui, si ce plan utilise bien les différents moyens techniques pour ce faire. Il y a un certain nombre de parties de territoire où le sujet doit se traiter par les ondes, par satellite ou une autre technologie, donc il faut vérifier que la collectivité est bien consciente du sujet et qu'elles font les choix techniques et économiques les plus pertinents possibles. En réutilisant, chaque fois que c'est possible bien sûr, les investissements faits dans la montée en débit pour passer au très haut débit ultérieurement.

### **Autrefois, c'était l'Etat qui déployait des infrastructures. Depuis l'article 1425-1, les collectivités jouent un rôle important dans le déploiement des infrastructures télécoms. Est-ce que ça fonctionne bien aujourd'hui ?**

J'ai le sentiment que ça fonctionne bien mais enfin, on aura la réponse dans quelques années, quand on aura beaucoup plus avancé sur ces réseaux publics. On est passés d'un système où l'Etat pilotait complètement le réseau : quand on a fait le réseau téléphonique, l'Etat décidait au niveau central, les préfets de région répartissaient les crédits et tout ça était à très fort pilotage étatique.

Aujourd'hui, le paysage n'a rien à voir. Les investisseurs sont les opérateurs, un rôle très important, avec leurs propres contraintes et projets et ambitions. Ce sont les collectivités territoriales, notamment dans les zones où les opérateurs de très haut débit n'ont pas l'intention d'investir sur les réseaux. Donc, il y a une multitude d'acteurs. L'avantage, c'est que ça donne forcément un certain dynamisme ; dès lors qu'il y a

beaucoup d'acteurs, chaque acteur veut réaliser des choses. Il y a une ambition qui se manifeste, un dynamisme évident.

Le risque, c'est que ce soit morcelé, très disparate, d'où la nécessité de pouvoir piloter le système. Alors, il y a d'une part des règles juridiques qui existent, qui doivent être respectées par les uns et par les autres, il y a une autorité de régulation (nous sommes à l'ARCEP aujourd'hui), il y a des normes techniques qui sont indispensables parce qu'il faut que tous ces réseaux puissent discuter entre eux et que le citoyen ou l'entreprise qui compte les utiliser après ne se heurte pas à des difficultés techniques dues à un manque d'harmonisation entre les réseaux.

Donc, tout ceci nécessite une coordination forte, mais je crois qu'une certaine décentralisation, en tout cas en ce qui concerne les réseaux publics, est un facteur de développement plus rapide qu'un système central aujourd'hui. Les temps ont changé.

**Faites- vous faites partie de ceux qui estiment que le déploiement du haut et du très haut débit sur l'ensemble du territoire est un facteur de compétitivité pour l'économie générale ?**

Oui, ou je le dirais à l'inverse : l'absence d'un tel réseau serait un handicap majeur. L'intérêt en matière de compétitivité est évident parce que les autres sont tous équipés et qu'il faut rester à niveau. C'est sans doute plus difficile dans un territoire relativement important comme l'est la France, très disparate dans sa composition entre des grandes villes, des zones plus rurales, plus éloignées. Il est sans doute plus facile de réaliser des réseaux de ce genre dans des petits pays très urbanisés.

Si on veut garder une compétitivité, une attractivité sur une grande partie de notre territoire, aujourd'hui, il est indispensable d'avoir de tels réseaux et de pouvoir offrir le haut débit - ça va de soi -, mais aussi le très haut débit vite, et notamment sur toute l'activité d'entreprise, où cela me paraît vraiment indispensable. Il faut faire cet effort ensemble, le faire de façon organisée, éviter les fractures numériques successives, donc ne pas tout miser sur le très haut débit tout de suite. Il faudra forcément du temps. Etre en capacité de faire à la fois ce très haut débit, et puis résoudre, résorber, la fracture numérique d'aujourd'hui sur le haut débit.

Nous n'avons pas le choix. Si nous ne sommes capables de développer de tels réseaux, nous aurons des handicaps très très forts dans la course économique.